RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture et de la communication

Arrêté du 0 7 AVR. 2016

portant nomination des membres du jury du concours externe de technicien(ne) d'art, spécialité céramique, du ministère de la culture et de la communication, organisé au titre de l'année 2016

La ministre de la culture et de la communication,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique d'État ;

Vu le décret n° 2012-230 du 16 février 2012 modifié portant statut particulier du corps des techniciens d'art ;

Vu l'arrêté du 26 février 2014 fixant les règles d'organisation générale, la nature et les programmes des épreuves des concours de recrutement dans le corps des technicien(ne)s d'art ainsi que la composition des jurys ;

Vu l'arrêté du 24 septembre 2014 modifié fixant la liste des métiers et des spécialités dans lesquels exercent les techniciens d'art ;

Vu l'arrêté du 20 janvier 2016 autorisant, au titre de l'année 2016, l'ouverture de concours externe et de concours interne pour le recrutement dans le corps de technicien(ne)s d'art du ministère de la culture et de la communication,

Arrête:

Article 1er

Monsieur Bruno MOTTIN, conservateur en chef du patrimoine, département recherche, centre de recherche et de restauration des musées de France, est désigné en qualité de président du jury du concours externe de technicien(ne) d'art, spécialité céramique, du ministère de la culture et de la communication, organisé au titre de l'année 2016.

Sont nommés membres de ce jury :

- Monsieur Manuel CORDEL, technicien d'art, métiers de la céramique, spécialité céramique, tournage, service de la fabrication, département de la création et de la production, cité de la céramique Sèvres et Limoges ;
- Madame Tiphaine LEGUAY, technicienne d'art, métiers de la céramique, spécialité céramique, petit coulage, service de la fabrication, département de la création et de la production, cité de la céramique Sèvres et Limoges ;
- Monsieur Axel WERKLING, chef de travaux d'art, branche professionnelle « restauration et conservation préventive », domaine d'activité « céramique », service de la décoration, département de la création et de la production, cité de la céramique Sèvres et Limoges.

Article 2

En cas d'empêchement du président, la présidence sera assurée par Monsieur Axel WERKLING, chef de travaux d'art, branche professionnelle « restauration et conservation préventive », domaine d'activité « céramique », service de la décoration, département de la création et de la production, cité de la céramique – Sèvres et Limoges.

Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture et de la communication est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 0 7 AVR. 2016

La ministre de la culture et de la communication,

Pour la ministre et par délégation :

La sous-directrice des politiques de ressources humaines et des relations sociales,

I. GADREY